

Changement de gouvernance dans le diocèse de Troyes

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Nonce](#)

Date : 30 juin 2010

[À partir de septembre](#), le diocèse de Troyes va se doter d'une nouvelle structure et d'un nouveau vicaire général en la personne de l'abbé Jérôme Berthier, [lequel viendra remplacer le père Jean-Marie Raby](#). Déjà vicaire épiscopal depuis 6 ans, l'abbé Berthier a été **ordonné en 1991**. Après **deux années passées à Saint-Louis des Français à Rome**, il a notamment pris en charge les paroisses de Saint-Julien-les-Villas puis de [Saint-André-les-Vergers](#). Cette décision prise par **Mgr Marc Stenger** intervient dans une évolution en profondeur du gouvernement [du diocèse](#).

Sur le modèle de la collaboration entre prêtres et laïcs dans les paroisses, l'évêque de Troyes souhaite qu'une même dynamique s'installe au niveau du diocèse. D'où le projet d'un **conseil diocésain de pastorale** qui viendra s'ajouter au **conseil épiscopal** et au **conseil presbytéral**. Mgr Stenger explique :

"Ce conseil doit être un lieu de réflexion sur les réponses que l'Église doit apporter aux questions et aux attentes des diocésains. Il s'agit d'aller à la rencontre des soifs et des faims en réunissant des personnes très en prise sur le monde actuel. Des personnes qui vont également réfléchir sur les orientations pastorales et les élaborer afin qu'elles soient mises en œuvre au sein du conseil épiscopal".

Cette nouvelle structure sera composée d'une vingtaine de membres. Chaque **espace pastoral** - le diocèse en compte 5- déléguera un représentant, hormis l'agglomération troyenne qui en présentera deux. Les **pôles de la vie ecclésiale** - les jeunes, la solidarité, la proposition de la foi et le pôle culture et communication - disposeront également d'un délégué au sein de ce conseil. Siégeront enfin des représentants de la vie religieuse, de l'apostolat des laïcs, des diacres, des prêtres, et du conseil diocésain des affaires économiques.

Ce conseil, présidé par l'évêque de Troyes, **sera animé par un binôme constitué par un prêtre et par un laïc** aux fonctions de secrétaires généraux, les deux figurant également dans les rangs du conseil épiscopal. Ce conseil va donc offrir une plus large part aux laïcs dans les décisions prises au sein du diocèse.

